



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-120

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DDFIP 79

79-2020-09-01-017 - Délégation de signature du responsable de la trésorerie de Parthenay-Gâtine - DDFIP79 - 1/09/2020 (2 pages) Page 3

79-2020-09-11-011 - Délégation de signature du responsable du Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP) des Deux-Sèvres en matière de contentieux et de gracieux fiscal. DDFIP 79 - 01/09/2020 (2 pages) Page 6

DDFIP 79

79-2020-09-01-017

Délégation de signature du responsable de la trésorerie de
Parthenay-Gâtine - DDFIP79 - 1/09/2020

*Délégation de signature du responsable de la trésorerie de Parthenay-Gâtine - DDFIP79 -
1/09/2020*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de Parthenay Gâtine.

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publique,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

(pour mise à jour à compter du 01/09/2020)

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie PROUX, inspectrice**, et à **Monsieur TALOC Jacques, inspecteur**, adjoints au comptable chargé de la trésorerie de Parthenay Gâtine, à l'effet de signer

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que ceux nécessaires pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de

a) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

b) d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

c) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

d) donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

e) le représenter pour toute opération auprès de La Poste ;

f) signer les virements de gros montants et/ou urgents, les virements internationaux, les chèques sur le Trésor (*pour la Paierie Départementale*) ainsi que le représenter auprès de la Banque de France ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
PROUX STEPHANIE	INSPECTEUR
TALOC JACQUES	INSPECTEUR
BELAUD JEROME	CONTROLEUR
ARMAND MARIE-LUCE	CONTROLEUR
BARBIER THIERRY	CONTROLEUR

Article 3 :

de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ROBIER CHANTAL	AGENT	6 MOIS	1000 €
BARBIER THIERRY	CONTROLEUR	6 MOIS	2000 €

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A PARTHENAY, le 01/09/2020
Le comptable,

JC HEURTEBIZE



Jean-Christophe HEURTEBIZE
Comptable
TRÉSORERIE DE PARTHENAY-GÂTINE

DDFIP 79

79-2020-09-11-011

Délégation de signature du responsable du Pôle
d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP) des
Deux-Sèvres en matière de contentieux et de gracieux

*Délégation de signature du responsable du Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP)
des Deux-Sèvres en matière de contentieux et de gracieux fiscal. DDFIP 79 - 01/09/2020*

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le responsable du Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels des deux-Sèvres

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

--	--	--

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BERANGER Nadège	KERNEUR Sabine	
-----------------	----------------	--

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Néant		
-------	--	--

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

BERANGER Nadège	KERNEUR Sabine	
-----------------	----------------	--

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département des Deux-Sèvres.

A Niort le 11 septembre 2020

Le responsable du Pôle d'Evaluation des Locaux
Professionnels

Mélody VEYSSEYRE
Inspecteur des Finances Publiques

